

Prêts d'études remboursables par le biais de stages dans l'administration publique ou par le biais de stages intégrant un partenariat public-privé

Une étude de l'Office fédéral de la statistique sur la situation sociale des étudiant-e-s des hautes écoles suisses en 2005 (en annexe) démontre que les dépenses mensuelles des étudiant-e-s se montent à 1650.- en moyenne. L'étude différencie les personnes vivant dans le logement parental où les dépenses mensuelles s'élèvent à 1300.- en moyenne, et les personnes ayant un logement indépendant où les dépenses mensuelles s'élèvent à 1900.- en moyenne. Pour les jeunes étudiants jurassiens devant partir étudier à l'extérieur du canton, les frais se trouvent être ceux de la catégorie supérieure, soit 1900.- par mois en moyenne. Du fait de ces chiffres, de plus en plus de jeunes adultes ne bénéficiant pas - probablement à juste titre - de bourses d'études se trouvent confrontés, pendant leurs formations, à divers problèmes financiers. Il est vrai que, selon le droit suisse (art. 276 et 277 al. 2 CC), les parents doivent assumer les frais de formation de leur enfant. Cependant, la réalité est différente, plusieurs parents ne pouvant pas assumer la totalité de cette somme mensuelle pour leur enfant étudiant. De ce fait, de nombreux étudiants travaillent à côté de leurs études, ce qui engendre conséquemment un prolongement de la durée des études dont le coût se répercute sur l'Etat.

Par ailleurs, l'entrée sur le marché de l'emploi de jeunes diplômé-e-s n'est pas toujours aisée, du fait que les employeurs préfèrent les personnes ayant déjà une expérience professionnelle.

Fort de ces deux constatations, le groupe parlementaire PDC-JDC estime judicieux de prévoir la mise en place d'un système de prêts d'études pouvant être remboursés par le biais de stages effectués dans l'administration publique ou dans une entreprise ayant souscrit à un partenariat public-privé. Précisons que le but de cette motion n'est pas d'augmenter les effectifs de l'administration cantonale jurassienne. En effet, il serait - par exemple - possible d'intégrer ces stages dans le cadre de la mise en place de postes temporaires. En fin de compte, le but de ce système de prêts d'études est de permettre aux jeunes jurassiens - démontrant par leurs résultats l'envie de faire des études dans le plus court terme - de bénéficier d'une aide leur permettant de poursuivre des études sereinement et de se créer un réseau professionnel dans leur canton d'origine.

Dans cette perspective, nous demandons au Gouvernement :

- De mettre en place un système de prêts d'études où le prêt pourrait être remboursé par l'étudiant bénéficiaire sous forme d'un stage au sein de l'administration cantonale jurassienne. Ce prêt - principalement destiné aux étudiants terminant des études universitaires, HES ou postgrades - serait soumis à diverses conditions spécifiques.
- De créer un partenariat entre l'administration cantonale jurassienne et les entreprises privées dans le cas où la profession de l'étudiant ayant bénéficié du prêt le requiert.
- D'analyser de manière globale, dans le cadre de l'étude sur la réalisation de cette motion, le système actuel de soutien à la formation des jeunes jurassiens en lien avec le développement des prêts d'études. Il s'agira, notamment, de savoir comment le système des bourses d'études pourrait se combiner avec le système des prêts d'études.

Pour le groupe PDC-JDC
Maëlle Willemin

Delémont, le 26 novembre 2008